



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2023-461T  
en date du 23 Octobre 2023

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
POUR TRAVAUX DE DEMONTAGE DU PLATELAGE ROUTIER  
SUR LE PASSAGE A NIVEAU N°101  
CHEMIN DU LION D'OR  
AVEC FERMETURE A LA CIRCULATION ROUTIERE ET PIETONNE  
A PARTIR DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023 A 12 HEURES  
JUSQU'AU SAMEDI 09 DECEMBRE 2023 A 12 HEURES  
SNCF GAP**

**«Abroge et remplace l'Arrêté N°A2023-451T en date du 18 Octobre 2023»**

FP/IGM/AB/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,  
Vu le Code de la Route, et notamment son article L.411.1 à L.411-7,  
Vu la requête en date **du 23 Octobre 2023** de la SNCF GAP, représentée par Monsieur Gérard GAEL, responsable des travaux (2, Avenue des Alpes – Cour des Marchandises – 05000 GAP), sollicitant une autorisation pour des travaux de démontage du platelage routier, sur le passage à niveau N°101, au Chemin du Lion d'Or, à MEYRARGUES (13650).

--- o o ---

Considérant qu'en raison des travaux de démontage du platelage routier, sur le passage à niveau N°101, au Chemin du Lion d'Or (13650 MEYRARGUES), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, réglementer les travaux et la circulation piétonne et routière.  
Considérant la nécessité de modifier l'Article 2 de l'Arrêté N°A2023-451T **en date du 18 Octobre 2023 (aucun passage routier)**.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le présent arrêté N°A2023-461T en date du 23 Octobre 2023, abroge et remplace l'Arrêté N°A2023-451T en date du 18 Octobre 2023 (modification de l'Article 2, aucun passage routier).

**ARTICLE 2** : La SNCF GAP, représentée par Monsieur Gérard GAEL, responsable des travaux, (2, Avenue des Alpes – Cour des Marchandise – 05000 GAP), est autorisée à effectuer des travaux de démontage du platelage routier, sur le passage à niveau N°101, au Chemin du Lion d'Or à MEYRARGUES (13650), **à partir du Jeudi 07 Décembre 2023 à 12 heures, jusqu'au Samedi 09 Décembre 2023 à 12 heures.**

**ARTICLE 3** : **Du Jeudi 07 Décembre 2023 à 12 heures jusqu'au Samedi 09 Décembre 2023 à 12 heures**, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes sur le passage à niveau N°101, au Chemin du Lion d'Or (13650 MEYRARGUES) :

***-la circulation routière et piétonne sera interdite pendant tout la durée des travaux.***

-une déviation sera mise en place par l'entreprise S2R SERVICE RAIL ROUTE (prestataire de service), en passant par le chemin des Bouches du Rhône VC 202 pour rejoindre le Chemin de Girovaï..

**ARTICLE 4** : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise S2R SERVICE RAIL ROUTE (prestataire de service) qui devra également afficher la présente sur les lieux, et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.


**ARTICLE 5** : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.


**ARTICLE 6** : Les droits des tiers sont expressément réservés.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à la SNCF GAP, représentée par Monsieur Gérard GAEL, responsable des travaux.

 Gérard MORFIN  
Adjoint aux Travaux, Déchets  
Adjoint aux Travaux, Déchets  
Par délégation du Maire



**Le Maire,**  
**Fabrice POUSSARDIN.**

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le : 24/10/23

L'Adjoint aux Travaux,

 Gérard MORFIN